SQ
Terre d'innovations

PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

5.1. Plan de zonage
Elancourt

MODIFICATION SIMPLIFIEE n°2
MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

ÉLANCOURT
GUYANCOURT
LA VERRIÈRE
MAGNY-LES-HAMEAUX
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
TRAPPES
VOISINS-LE-BRETONNEUX

Date de création :04/03/2016
Date de mise à jour :03/01/2024
Date d'impression :03/01/2024

1, rue Eugène-Hénaff - BP 10118 - 78192 Trappes Cedex
Tél. : 01 39 44 80 80 www.sqy.fr

SAINT QUENTIN EN YVELINES
Terre d'innovations

Limite de commune

Cimetière

Bassins, étangs, rigoles

Zonage

A : zone agricole

AU : zone à urbaniser

N : zone naturelle

U : zone urbanisée

Prescriptions

Périmètres prescriptifs particuliers

Emplacement réservé (Article L151-41 1°,2° et 3° du Code de l'Urbanisme)

Périmètre de 500 m autour des gares

Bande constructible d'une épaisseur de 25 mètres

Implantation des constructions en recul minimum de 5 mètres par rapport à l'alignement

Implantation des constructions en recul par rapport à l'alignement

Protection du patrimoine bâti

Ensemble urbain remarquable (Article L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Elément de construction ou bâtiment remarquable (Article L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Mur remarquable (Article L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Œuvre d'art (Article L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Protection du patrimoine naturel et paysager

Espace boisé classé à conserver, à protéger ou à mettre en valeur (Article L113-1 et suivants du Code de l'Urbanisme)

Espace paysager à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier (Article L151-23 du Code de l'Urbanisme)

Espace paysager modulé, cœur d'îlot et fond de parcelle protégés (Article L151-23 du Code de l'Urbanisme)

Alignement d'arbres (Article L151-23 du Code de l'Urbanisme)

Jardins familiaux ou collectifs à protéger et à conforter (Article L151-23 du Code de l'Urbanisme)

Zones humides à protéger (Article L151-23 du Code de l'Urbanisme)

Liste des emplacements réservés

Nom	Localisation	Description	Bénéficiaires	Surface
EL01	Élancourt	Couloir de bus RD912 / Gay Lussac	Communauté d'agglomération	5253 m²
EL02	Élancourt	Station d'épuration	Commune	14604 m²
EL03	Élancourt	Extension des ateliers municipaux + cimetière	Commune	19060 m²
EL04	Élancourt	Aire de jeux	Communauté d'agglomération	3859 m²
EL05	Élancourt	Emprise élargissement de voirie : croisement de la RD23 et route Abbé Méquignon	Commune	4078 m²
EL06	Élancourt	Doublement des voies de la D30	Département	25176 m²
CA02	Trappes-en-Yvelines / Élancourt / La Verrière	TCSP Trappes-en-Yvelines / La Verrière	Communauté d'agglomération	142171 m²
CA04	Élancourt / Trappes-en-Yvelines	Couloir de bus RD912	Communauté d'agglomération	24863 m²
CA05	Élancourt / La Verrière	Pont Villedieu	Communauté d'agglomération	55248 m²